

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 11 décembre 2019 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Mobilité et attractivité  
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels  
Mme Caroline Bourgeois, conseillère associée  
Mme Marianne Giguère, conseillère associée  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée  
Mme Suzie Miron, conseillère associée  
M. Alex Norris, conseiller associé  
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée  
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé  
M. Craig Sauvé, conseiller associé  
M. François Limoges, leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE19 1892**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 décembre 2019, en y retirant les articles 20.033 et 60.002 et en y ajoutant les articles 20.055 et 30.023.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE19 1893**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE19 1894**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE19 1895**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE19 1896**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE19 1897**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 14 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE19 1898**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 22 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.007

---

**CE19 1899**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Peintres Certapro / 9162-6283 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le service de peinture de bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une dépense totale de 171 887,63 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17724 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1190336001

---

**CE19 1900**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme VMware, pour la période du 16 janvier 2020 au 15 janvier 2021, pour une somme maximale de 601 022,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1198410005

---

**CE19 1901**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville et Placement potentiel inc. pour l'entretien ménager du Marché Bonsecours, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une dépense totale de 272 763,65 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1197157013

---

**CE19 1902**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville et Axia Services pour les services de gardiennage du Marché Bonsecours, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 203 969,74 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1198694001

---

**CE19 1903**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Concept Controls inc., un contrat pour la fourniture d'équipements de détection et de surveillance de l'environnement de matières dangereuses, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 247 617,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17393 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser un montant de 12 380,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1198687001

**CE19 1904**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots 3 et 4, d'une durée de quarante-huit (48) mois, pour la fourniture de sellettes, manchons, tuyaux de cuivre et PVC pour le réseau égout et aqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17655 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (incluant les taxes)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	3	12 373,68 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	4	17 109,54 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 4 422,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots 1, 2, 5 et 6, d'une durée de quarante-huit (48) mois, pour la fourniture de sellettes, manchons, tuyaux de cuivre et PVC pour le réseau égout et aqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17655 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (incluant les taxes)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	1	282 132,06 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	2	792 580,28 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	5	141 451,64 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	6	599 335,53 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 272 324,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1197360006

---

#### **CE19 1905**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 997 284,05 \$, pour une variation des quantités de l'ordre de 16,3 %, ainsi que pour le remplacement de certains biens prévus au catalogue, dans le cadre du contrat avec Bell Canada (CG15 0626), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 244 206,81 \$ à 14 241 490,86 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1198113006

---

#### **CE19 1906**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Novipro inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'acquisition et le contrat d'entretien des logiciels HCL Notes et HCL Domino, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 639 834,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17905;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1197684006

---

**CE19 1907**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Compugen inc. par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme Microsoft pour des licences Excel de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal pour une durée de trois ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 775 770,82 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tout autre document requis par le soutien des licences du manufacturier Microsoft, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.009 1198057008

---

**CE19 1908**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à XYZ Technologie Culturelle inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'acquisition, l'installation et l'intégration d'équipements techniques pour les installations muséologiques du projet Migration du Biodôme, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 148 461,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17846;
- 2- d'autoriser une dépense de 22 269,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1195034001

---

**CE19 1909**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Softchoice LP, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la prolongation du support étendu de Windows 7 ainsi que pour l'acquisition de licences Windows 10, pour la période du 14 janvier 2020 au 13 janvier 2023, pour une somme maximale de 2 540 927,97 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tous autres documents requis par le soutien des licences du manufacturier Microsoft, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.011 1198057009

---

#### **CE19 1910**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Côte-des-Neiges, située au 5290, chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 067 077,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 18381;
- 3- d'autoriser une dépense de 413 415,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 136 884,03 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1198183005

---

#### **CE19 1911**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Allen Entrepreneur Général inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 282 818,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10324;
- 3- d'autoriser une dépense de 642 422,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 128 484,56 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1197574002

---

**CE19 1912**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder un contrat à Héroïse Thibodeau architecte inc, CIMA+ S.E.N.C. et Agence Relief Design.ca inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la réalisation de services professionnels en architecture, architecture de paysage, ingénierie, accessibilité universelle, signalisation et éclairage dans le cadre du projet de construction du Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro, pour une somme maximale de 3 180 924,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17261;
- 3 - d'autoriser une dépense de 636 184,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 572 566,46 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1185110002

---

**CE19 1913**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cegid inc., pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 745 569,40 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville et Cegid inc. établissant les modalités et conditions de ce contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1197684004

---

**CE19 1914**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-Ouest afin d'assurer la gestion de deux centres d'affaires au Technoparc Montréal, pour une durée de 12 mois, pour une somme de 298 935 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1196337001

---

**CE19 1915**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), établissant les modalités et conditions relatives au versement par l'UMQ à la Ville d'une contribution financière de 400 000 \$ pour la réalisation du projet « L'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'accélérer le déploiement de la 5G sur le territoire montréalais »;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 400 000 \$;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1198113002

---

**CE19 1916**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la couverture de l'entretien et de l'acquisition des logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 2 053 255,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 343 186,58 \$, taxes incluses, pour un règlement avec le manufacturier à la suite de la revue de conformité des droits d'utilisation des licences logicielles IBM;
- 3- d'approuver un projet d'addenda qui vise à entériner la conversion rétroactive des licences Spectrum Protect selon les modalités d'utilisation de logiciel régies par le contrat IBM « Passeport Avantage »;

- 4- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ, l'addenda selon les modalités du contrat IBM Passport Advantage, et tout autre document requis par le soutien et le règlement des licences du manufacturier IBM, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1198410006

---

#### **CE19 1917**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 25 886,81 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale supplémentaires;
- 2- d'approuver les projets d'avenants modifiant les ententes intermunicipales intervenue entre la Ville de Montréal et les villes liées de Mont-Royal (CM18 0646), de Pointe-Claire (CM18 0238), de Sainte-Anne-de-Bellevue (CM18 0238) et de Westmount (CM15 0977);
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1198112001

---

#### **CE19 1918**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville et l'Agence de mobilité durable pour l'entretien des véhicules des agents de stationnement de l'Agence, pour une période de cinq ans, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable par le conseil municipal (dossier 1198480007).

Adopté à l'unanimité.

20.020 1191081005

---

**CE19 1919**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un contrat de cession de marques de commerce avec la Société en commandite Stationnement de Montréal en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et ce, conditionnellement à l'approbation du dossier 1198480005 par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1198480012

---

**CE19 1920**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un contrat de cession de marques de commerce avec l'Agence de mobilité durable en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable par le conseil municipal (dossier décisionnel 1198480007) et à l'approbation de la cession de marques de commerce avec la Société en commandite stationnement de Montréal (dossier décisionnel 1198480012).

Adopté à l'unanimité.

20.022 1198480011

---

**CE19 1921**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Grilli développement inc., aux fins de parc, un terrain vacant, constitué des lots 1 977 435, 1 977 436, 1 977 438, 1 977 439, 1 977 440, 1 977 441, 1 977 442, 1 977 444, 1 977 445, 1 977 446, 1 977 447, 1 977 448, 1 977 449, 1 977 450, 1 977 451, 1 977 452, 1 977 454, 1 977 456, 1 977 457, 1 977 458, 1 977 459, 1 977 460, 1 977 462, 1 977 463, 1 977 464, 1 977 465, 1 977 466, 1 977 467, 1 977 468, 1 977 469, 1 977 471, 1 977 475, 1 977 476, 1 977 477, 1 977 478, 1 977 479, 1 977 481, 3 617 233, 4 662 070, 4 662 071, 4 662 072, 4 472 099, 4 714 402, 4 714 404, 4 714 405, 4 714 406, 4 722 078, 4 784 735, 4 784 736, 4 784 737, 4 784 738, 4 784 739, 4 802 998, 4 802 999, 4 803 002, 4 803 003, 4 803 004, 4 803 005, 4 803 006, 4 803 007, 4 803 008, 5 046 826, 5 073 740 et 5 073 741, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à proximité du boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour une somme de 73 000 000 \$, plus les taxes applicables, soit 83 931 750 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 3- d'autoriser la signature de l'acte de vente, pourvu que cet acte soit, de l'avis du Service des affaires juridiques, substantiellement conforme au projet d'acte à être approuvé;
- 4- de verser au domaine public les lots 1 977 435, 1 977 436, 1 977 438, 1 977 439, 1 977 440, 1 977 441, 1 977 442, 1 977 444, 1 977 445, 1 977 446, 1 977 447, 1 977 448, 1 977 449, 1 977 450, 1 977 451, 1 977 452, 1 977 454, 1 977 456, 1 977 457, 1 977 458, 1 977 459, 1 977 460, 1 977 462, 1 977 463, 1 977 464, 1 977 465, 1 977 466, 1 977 467, 1 977 468, 1 977 469, 1 977 471, 1 977 475, 1 977 476, 1 977 477, 1 977 478, 1 977 479, 1 977 481, 3 617 233, 4 662 070, 4 662 071, 4 662 072, 4 472 099, 4 714 402, 4 714 404, 4 714 405, 4 714 406, 4 722 078, 4 784 735, 4 784 736, 4 784 737, 4 784 738, 4 784 739, 4 802 998, 4 802 999, 4 803 002, 4 803 003, 4 803 004, 4 803 005, 4 803 006, 4 803 007, 4 803 008, 5 046 826, 5 073 740 et 5 073 741, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature de l'acte;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1196037006

---

### **CE19 1922**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail aux termes duquel les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph louent de la Ville de Montréal des locaux d'une superficie totale de 219 mètres carrés dans la Cité des Hospitalières au 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, à des fins d'entreposage d'archives, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, moyennant un loyer total de 77 939,25 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1195941007

---

### **CE19 1923**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de convention par laquelle la Ville de Montréal loue à Vidéotron Ltée un conduit souterrain empruntant la voie Camillien-Houde, d'une superficie de 173 mètres, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 décembre 2029, moyennant un loyer total pour l'année 2019 de 639,52 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1198042011

---

**CE19 1924**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les ajustements financiers à la suite du retrait définitif de l'entente-cadre en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, le 1<sup>er</sup> décembre 2019, des 53 places de stationnement du terrain désigné comme étant l'« Autoparc 415 », situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en raison de la vente de celui-ci;
- 2 - d'approuver le manque à gagner de revenus au montant de 36 919 \$ à la suite du retrait définitif de cet autoparc.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1190515013

---

**CE19 1925**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'Agence de mobilité durable, pour un terme de deux ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021, une partie de l'édifice situé au 1500, rue des Carrières et une partie du terrain constitué du lot 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de bureau de 10 032 pieds carrés, incluant 119 cases de stationnement dans le cadre des fonctions des agents de stationnement, et ce, pour une somme de 488 850 \$, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable (dossier décisionnel 1198480007);
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1190515011

---

**CE19 1926**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de faire un don de 275 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2019;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1197921001

---

**CE19 1927**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Québec numérique pour l'organisation de l'événement HackQc qui aura lieu du 6 au 8 mars 2020;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal à signer pour et au nom de la Ville de Montréal ledit projet de protocole d'entente;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1197441001

---

**CE19 1928**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour l'organisation de deux forums stratégiques annuels, sur une période de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité de 100 000 \$ en 2020, 2021 et 2022;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1198480003

---

**CE19 1929**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 225 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour la réalisation de trois études portant sur la mobilité des personnes, la mobilité des marchandises et l'abordabilité des loyers commerciaux et industriels montréalais, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité de 75 000 \$ en 2020, 2021 et 2022;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1198480002

---

**CE19 1930**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 750 000 \$ au Fonds Ville-Marie faisant affaires sous le nom MR3 Montréal Relève, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité de 450 000 \$ en 2020, de 225 000 \$ en 2021 et de 75 000 \$ en 2022;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1198480004

---

**CE19 1931**

Il est

**RÉSOLU :**

1- d'accorder la reconnaissance aux 16 organismes suivants :

- Club de tir à l'arc de Montréal
- Club d'escrime « Fleuret d'argent » (reconnu sous condition)
- Le Club Gymnix inc.
- Club d'haltérophilie de Montréal
- Club de haute performance Montréal Olympique Inc. (fusion avec le Club d'athlétisme Montréal-International)
- Club de lutte Inter - Concordia (C.L.I.C.)
- Club de judo métropolitain inc.
- Club de tennis de table Prestige de Montréal
- Boxemontreal.com inc.
- Club aquatique CAMO Montréal (natation) inc.
- Club aquatique CAMO Montréal (water-polo) inc.
- Club de plongeon CAMO Montréal inc.
- Le Club Montréal Synchro inc.
- Sports Montréal inc.
- Club 50 ans+ de Claude-Robillard
- Club d'élite de karaté de Montréal-Concordia inc

2- d'accorder un soutien financier totalisant 740 879,01 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022 aux organismes ci-après désignés, pour les montants inscrits en regard de chacun d'eux :

	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Contribution totale 2020-2022</b>
1	Club de tir à l'arc de Montréal	91 404 \$
2	Club d'escrime « Fleuret d'argent »	42 887,25 \$
3	Club d'haltérophilie de Montréal	51 454,38 \$
4	Club de haute performance Montréal-Olympique inc.	91 260 \$
5	Club de lutte Inter - Concordia (C.L.I.C.)	51 454,38 \$
6	Club de judo métropolitain inc.	96 139,08 \$
7	Club de tennis de table Prestige de Montréal	119 330,10 \$
8	Boxemontreal.com inc.	56 148 \$
9	Le Club Montréal Synchro inc.	140 801,82 \$
	<b>Total</b>	<b>740 879,01 \$</b>

3- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 939 996,20 \$, pour les années 2020, 2021 et 2022 aux organismes ci-après désignés, pour les montants inscrits en regard de chacun d'eux :

	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Contribution totale 2020-2022</b>
1	Le Club Gymnix Inc.	291 494,94 \$
2	Club aquatique CAMO Montréal (natation) inc.	299 982 \$
3	Club aquatique CAMO Montréal (water-polo) inc.	169 410 \$
4	Club de plongeon CAMO Montréal inc.	179 109,26 \$
	<b>Total</b>	<b>939 996,20 \$</b>

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'approuver les projets de conventions-prêt d'installations avec les organismes suivants : Sports Montréal inc., Club 50 ans+ de Claude-Robillard et Club d'élite de karaté de Montréal-Concordia inc., selon les termes et conditions prévus aux projets de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.034 1191543004

---

### **CE19 1932**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal (CCSMTL) afin de réaliser le projet « Unité de débordement des services d'hébergement d'urgence en itinérance à haut seuil d'accessibilité - Bonification ponctuelle des mesures hivernales 2019-2020 », pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 mars 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1194970016

---

### **CE19 1933**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à PME MTL Centre-Est afin de tenir un concours en entrepreneuriat pour le secteur de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon, et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PR@M-Artère en chantier;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1197796011

---

**CE19 1934**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 375 000 \$ à l'organisme Défi sportif AlterGo ainsi qu'un soutien en biens et services estimé à 750 000 \$, pour les années 2020 à 2022 inclusivement, pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1198475003

**CE19 1935**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier aux différents organismes ci-après désignés, pour un montant total de 673 750 \$, pour la période 2019 à 2021, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018-2021);

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
<b>Institut F</b>	« Des quartiers forts de leurs femmes immigrantes »	<b>94 970 \$</b>
<b>Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent</b>	« L'Unité dans la diversité à Saint-Laurent »	<b>73 322 \$</b>
<b>Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent</b>	« PME de Saint-Laurent en action pour l'inclusion »	<b>89 415 \$</b>
<b>Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)</b>	« Agents multiplicateurs »	<b>140 872 \$</b>
<b>Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C)</b>	« Les voix de Bordeaux-Cartierville, le podcast qui raconte notre quartier différemment »	<b>122 157 \$</b>
<b>Table de concertation-jeunesse Bordeau-Cartierville</b>	« Citoyens Connecteurs »	<b>93 014 \$</b>
<b>Immigrant de souche / Native Immigrant</b>	« Chez nous chez vous »	<b>60 000 \$</b>

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1198122002

**CE19 1936**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour l'année 2019 seulement;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1193205010

---

**CE19 1937**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 372 962 \$ aux 14 villes liées de l'agglomération, pour l'année 2019, pour le montant indiqué en regard de chacune d'entre elles, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) dédié au projet de légalisation du cannabis :

Ville liée	Soutien
Baie-D'Urfé	6 009 \$
Beaconsfield	30 125 \$
Côte-Saint-Luc	51 741 \$
Dollard-Des Ormeaux	76 010 \$
Dorval	30 043 \$
Hampstead	10 985 \$
Kirkland	30 683 \$
Montréal-Est	5 958 \$
Montréal-Ouest	7 971 \$
Mont-Royal	32 521 \$
Pointe-Claire	49 282 \$
Sainte-Anne-de-Bellevue	7 969 \$
Senneville	1 464 \$
Westmount	32 201 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention à conclure entre la Ville de Montréal et chacune des 14 villes liées, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1190744003

---

**CE19 1938**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à AlterGo, afin de réaliser le projet « Concertation en accessibilité universelle en loisir », soit un montant de 75 000 \$ pour 2019 et un montant de 75 000 \$ pour 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1198444008

**CE19 1939**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 162 270 \$ à PME MTL Centre-Est pour soutenir le travail lié à l'initiative SÉRI Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1198445002

**CE19 1940**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 5000 \$ aux deux organismes ci-après désignés, pour la période du 15 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2019, afin de soutenir leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri :

Organisme	Projet	Soutien additionnel recommandé 2019
<b>La rue des Femmes de Montréal</b>	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	<b>2 500 \$</b>
<b>Pavillon Patricia Mackenzie</b>	Stay-in, Accueil de jour	<b>2 500 \$</b>

- 2 - d'approuver les deux projets d'addenda modifiant les conventions de soutien financier intervenues entre la Ville de Montréal et ces deux organismes (CE19 1089 et CE19 0794), majorant ainsi le montant du soutien de 117 960 \$ à 120 460 \$ pour La rue des Femmes de Montréal et de 46 000 \$ à 48 500 \$ pour Pavillon Patricia Mackenzie;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 4 - d'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 2 500 \$ à l'organisme ci-après désigné pour la période du 15 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2019 afin de soutenir l'offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri :

Organisme	Projet	Soutien additionnel recommandé 2019
Mission Old Brewery	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	2 500 \$

- 5 - d'approuver le projet d'addenda modifiant la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CE19 0180), majorant ainsi le montant du soutien de 150 000 \$ à 152 500 \$;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1194970017

---

#### CE19 1941

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 42 500 \$, sur une période de quatre ans (2019, 2020, 2021 et 2022) à l'organisme Biquette - Écopâturage, pour la réalisation du projet « Le Repaire de Biquette »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1197956003

---

#### CE19 1942

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 \$, prévu par le Règlement établissant le programme visant à la réalisation d'initiatives zéro déchet, à l'entreprise BocoBoco pour la réalisation du projet de commerce électronique intégrant la consigne des contenants et la livraison à domicile à l'aide de vélos, conditionnellement à l'adoption, par le conseil d'agglomération, dudit règlement;

- 2 - d'autoriser un montant de 50 000 \$ en 2019 en provenance du Service du développement économique;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1192937002

---

#### **CE19 1943**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier ponctuel et non récurrent de 50 000 \$ à Ateliers créatifs Montréal pour le développement du projet de protection des ateliers d'artistes dans les immeubles situés au 160 rue Saint-Viateur Est, 5333 et 5425 avenue Casgrain;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1198021004

---

#### **CE19 1944**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 950 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, pour la réalisation d'un projet de concertation décliné en six volets, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1190191005

---

**CE19 1945**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, 8470863 Canada inc., le contrat pour la fourniture des services de webdiffusion des séances du comité exécutif, du conseil municipal, du conseil d'agglomération et des commissions permanentes de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 881 536,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17636;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1198113005

---

**CE19 1946**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'entente-cadre à intervenir entre l'Agence de mobilité durable et la Ville de Montréal, pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, conditionnellement à l'approbation par le conseil municipal du projet d'acte de cession des actifs par lequel la Société en commandite Stationnement de Montréal cède à la Ville l'ensemble de ses biens meubles et immeubles, corporels et incorporels (dossier décisionnel 1198480005);
- 2 - d'autoriser le greffier à signer cette entente-cadre, pourvu que cette entente soit substantiellement conforme de l'avis de la Direction des affaires civiles au projet d'entente-cadre joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1198480007

---

**CE19 1947**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel Gestion Jean-Louis Julien inc. fait don à la Ville de Montréal, aux fins de parc, d'un terrain vacant d'une superficie de 2 567,4 mètres carrés, situé au sud-est du boulevard Gouin Ouest, près de la rue Angers, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 2- de verser au domaine public le lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature de l'acte;
- 3- de refléter ce don à titre d'une acquisition d'immobilisations dans les livres de la Ville à sa juste valeur marchande, selon les normes comptables en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1198295004

---

#### **CE19 1948**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public le lot 5 648 261 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9166-5562 Québec inc., à des fins de développement résidentiel, un terrain vacant d'une superficie de 733,8 mètres carrés, situé sur la 4<sup>e</sup> Avenue à l'est du boulevard Louis-H.-La Fontaine (Autoroute 25), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 5 648 261 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 234 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1197723006

---

#### **CE19 1949**

Vu la résolution CA19 26 0356 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 2 décembre 2019;

Il est

RÉSOLU :

de mettre fin d'un commun accord au contrat accordé à Remorquage Montréal Plus inc. pour la location de deux dépanneuses avec opérateurs pour une durée de quatre ans, soit de 2019 à 2023 (CE19 1470)

Adopté à l'unanimité.

20.052 1198200007

---

**CE19 1950**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son plan d'action 2019-2020, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2018-2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.053 1198488002

---

**CE19 1951**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver les projets de conventions suivants :
  - a) une convention de distribution et de prise en charge à intervenir entre Technoparc Montréal (TM) et la Ville de Montréal (Ville) aux termes de laquelle TM cède à la Ville tous ses éléments d'actifs de quelque nature que ce soit, en contrepartie de la prise en charge par la Ville de Montréal de toutes les dettes, les obligations, les responsabilités et tout le passif de TM;
  - b) une convention de prise en charge et amendement des documents de prêt à intervenir entre la Ville et Investissement Québec (IQ);
- 2- d'approuver, sujet à l'approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, les projets d'actes suivants :
  - a) un projet d'acte de cession par lequel TM cède à la Ville deux immeubles avec bâtiments érigés sis au 2300, rue Alfred-Nobel et au 7140, rue Albert-Einstein, constitués des lots 2 349 665 et 2 349 652, ainsi que des terrains constitués de rues aménagées ou projetées, d'espaces verts et milieux humides, connus et désignés comme étant les lots 1 163 807, 2 455 253, 2 455 254, 2 482 894, 5 578 515, 5 647 206, 5 647 207, 5 647 208, 5 030 240, 5 173 894, 5 173 895 et 6 292 303, tous ces lots étant situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte;
  - b) un projet d'acte de cession par lequel TM cède à la Ville des terrains vacants connus et désignés comme étant la partie privative et la quote-part des droits indivis des lots 1 165 622, 1 165 624, 2 339 444 et 2 240 399 ainsi que les lots 2 597 314, 2 030 936, 2 339 446, 4 760 940, 4 886 113, 5 291 726, 2 030 934, 2 317 494, 1 136 735, 1 336 736, 2 482 896, 4 886 112, 4 886 115, 4 886 116, 5 030 239, 5 030 241, 5 058 724, 5 578 517 et 4 886 114, tous ces lots étant situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte;
- 3- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée de tous droits, privilèges, droits hypothécaires et droits de résolution (le cas échéant) créés en sa faveur aux termes des actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 4 973 013, 5 048 562, 10 851 899 et 14 868 500;

- 4- d'approuver la signature des projets d'actes et de convention énumérés ci-dessus, pourvu que les actes et conventions qui seront signés soient, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conformes aux projets joints au présent dossier décisionnel;
- 5- d'approuver une dépense de 1 963 393,66 \$, avant taxes, afin de permettre le paiement du solde dû par TM sur le prêt consenti par IQ;
- 6- d'ajuster en 2020, le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), des revenus de 738 630 \$ et des dépenses de 427 141 \$ (net des ristournes de taxes), le budget de fonctionnement du Service du développement économique (SDÉ) des dépenses de 272 968 \$ (net des ristournes de taxes) et le budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information (STI) des dépenses de 25 197 \$ (net des ristournes de taxes);
- 7- pour les années 2021 et suivantes, ajuster la base budgétaire de revenus au montant de 738 630 \$ et de dépenses au montant de 427 141 \$ (net des ristournes de taxes) du SGPI, ajuster la base budgétaire des dépenses au montant de 272 968 \$ (net des ristournes de taxes) du SDÉ et ajuster la base budgétaire des dépenses au montant de 25 197 \$ (net des ristournes de taxes) du STI.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1191368008

---

## **CE19 1952**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le versement d'une indemnité de 416 650 \$ à la Société en commandite Stationnement de Montréal, dans le cadre de la résiliation de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CO95 00785 - modifiée);
- 2- d'approuver un projet d'acte de cession des actifs par lequel la Société en commandite Stationnement de Montréal cède à la Ville l'ensemble de ses biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, liés au stationnement tarifé, sans considération monétaire;
- 3- d'autoriser le greffier à signer l'acte de cession des actifs, pourvu que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent sommaire décisionnel;
- 4- d'autoriser le greffier et le directeur du Service des finances, à titre de fondé de pouvoir, à signer tout acte de mainlevée qui pourrait être requis pour obtenir la radiation au registre foncier de l'hypothèque consentie par la Société en commandite Stationnement de Montréal en faveur de la Ville et du directeur du Service des finances et publiée le 11 mai 1995 sous le numéro 4 779 244, laquelle hypothèque affecte les biens de la Société en commandite Stationnement de Montréal et s'éteindra par confusion par l'acquisition de ces mêmes biens par la Ville aux termes de l'acte de cession des actifs;
- 5- d'autoriser un ajustement non récurrent de la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité d'un montant de 416 650 \$ en 2020;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1198480005

**CE19 1953**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le Document d'orientations 2020-2022 ainsi que les mandats spécifiques pour l'année 2020, dans le cadre de la création de l'Agence de mobilité durable, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable par le conseil municipal (dossier décisionnel 1198480007).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1198480006

---

**CE19 1954**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le transfert à l'Agence de mobilité durable de la balance du contrat octroyé à G4S Solutions de Sécurité (Canada) ltée (CM15 1233), pour la fourniture de la main-d'œuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement, dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'Outremont, de Pierrefonds–Roxboro et de Verdun, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable par le conseil municipal (dossier décisionnel 1198480007).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1198480009

---

**CE19 1955**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1528 concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1198514002

---

**CE19 1956**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1527 concernant l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1198514003

---

**CE19 1957**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la directive intitulée « Directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains publics contaminés dans l'Est de Montréal » jointe au dossier décisionnel, pour les terrains qui sont de propriété municipale ou d'un autre organisme public.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1196814004

---

**CE19 1958**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déterminer, conformément à la recommandation de l'Agence de mobilité durable, la rémunération des membres du conseil d'administration de cet organisme.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1198480010

---

**CE19 1959**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Rapport annuel d'activités 2018-2019 relatif au Fonds de développement des territoires;
- 2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1197386001

---

**CE19 1960**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les modifications au Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de *cyclovias* à Montréal et son renouvellement pour l'année 2020;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1198475002

---

**CE19 1961**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la publication des rapports annuels des organismes recevant des subventions de 100 000 \$ et plus de la Ville de Montréal, visés par l'art. 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, sur une page Web du site Internet de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1190310010

---

**CE19 1962**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la cession des certificats d'autorisation de Technoparc Montréal pour la réalisation des projets assujettis aux articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, c. Q-2) dans l'Écocampus Hubert-Reeves;
- 2- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer et soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques afin de représenter Technoparc Montréal dans le dossier *Coalition verte c. Technoparc et al.*

Adopté à l'unanimité.

30.010 1198454001

---

**CE19 1963**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Bureau du taxi de Montréal (BTM) dans le cadre du Programme de soutien à la modernisation de l'industrie du transport par taxi du Ministère du Transport du Québec à réaliser le déploiement de l'image de marque « Bonjour » sur l'île de Montréal, conformément à l'article 4 (e) des Lettres patentes du BTM.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1198716001

---

**CE19 1964**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu que les objectifs mondiaux en développement durable, la transition écologique et l'urgence climatique exigent une redéfinition des pratiques et des modèles de développement et d'aménagement urbains, l'utilisation de nouveaux outils et processus et une manière différente de concevoir et de vivre la ville;

Attendu que l'UNESCO a désigné Montréal Ville UNESCO de design en 2006 soulignant son engagement et sa détermination à miser sur la force des designers pour améliorer la qualité de ses milieux de vie;

Attendu que l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture se veut un levier pour réussir la transition écologique, juste, équitable et sociale et faire des designers et des architectes des alliés de sa mise en oeuvre;

Attendu que la Ville de Montréal désire instaurer des pratiques et des processus qui conjuguent créativité et innovation, stimulent le renouvellement des idées, répondent aux besoins humains, trouvent des solutions aux enjeux financiers, génèrent de la valeur et favorisent la participation et l'engagement de toutes et tous;

Attendu que la Ville de Montréal est consciente qu'il faut changer ses façons de faire pour concevoir, préserver et valoriser un cadre bâti et un paysage urbain montréalais de qualité;

Attendu que la Ville de Montréal souhaite faire de la durabilité - aux plans social, culturel, économique et environnemental - un objectif intégrateur favorisant la réalisation de projets qui prennent en compte la complexité et la multi-dimensionnalité de la vie urbaine, améliorent la vie des citoyens et ont un impact positif sur la planète;

Attendu que la Ville de Montréal doit être exemplaire et garantir la production d'un design et d'une architecture de qualité partout sur son territoire et susciter un effet d'entraînement auprès d'autres villes et acteurs gouvernementaux;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le premier Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture et, incidemment de :
  - mettre en place des objectifs et des mesures visant la qualité et la durabilité en design et en architecture dans les plans et les politiques municipales;
  - recourir à des processus Qualité Design, voire d'en expérimenter de nouveaux, dès la phase de vision et de planification des projets;
  - sensibiliser et former tous les acteurs de ce virage Qualité Design.
- 2- d'assurer le déploiement de l'Agenda en :
  - confiant le mandat de coordination de sa mise en oeuvre au Bureau du design de la Ville;
  - transformant le plan sectoriel Créer Montréal 2018-2020 vers un plan transversal de mise en oeuvre de l'Agenda 2020-2030;
  - déterminant, dans le Plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) de la Ville de Montréal, les besoins en expertises spécialisées, consacrées à l'intégration et l'application des processus Qualité Design au sein de chaque service, de chaque arrondissement et de chaque organisme paramunicipal donneur d'ordres en design et en architecture;
  - créant un groupe d'intégrateurs des processus Qualité Design au sein des services, des arrondissements et des organismes paramunicipaux de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1196202001

---

## **CE19 1965**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 423,36 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 27 et 28 novembre 2019, à Ottawa, dans le cadre du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1190843011

---

**CE19 1966**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver la nomination des personnes suivantes au Conseil interculturel de Montréal (CIM) :
  - Monsieur Souleymane Guissé à titre de président, pour un mandat de 2 ans, de janvier 2020 à janvier 2022;
  - Madame Angela Sierra à titre de vice-présidente, pour un premier mandat débutant en janvier 2020 et se terminant le 23 mars 2021;
  - Madame Marie-Christine Jeanty à titre de vice-présidente, pour un premier mandat débutant en janvier 2020 et se terminant en janvier 2021;
- 2 - de renouveler le mandat de Monsieur François Fournier à titre de membre, pour une seconde fois, pour une période de trois ans se terminant en novembre 2022;
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au CIM.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1197968005

---

**CE19 1967**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) à présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 200 000 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres et qu'il s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;
- 2- que le SIM confirme que cette contribution municipale d'une valeur d'au moins 200 000 \$ sera attribuée à un projet qui totalise un investissement global de 477 364 \$ en sécurité civile;
- 3- d'autoriser, à cette fin, la chef de section au Centre de sécurité civile, à signer pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière qui atteste que tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts;
- 4- de confirmer que le SIM a déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et, à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1<sup>er</sup> octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1198712001

---

**CE19 1968**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le budget 2019 de BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1194368004

---

**CE19 1969**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de retenir les services du cabinet IMK afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier St-Luc RDP inc. contre la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser à cette fin la réserve de la somme de 230 000 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1193219007

---

**CE19 1970**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à tenter un Acte d'intervention forcée pour appel en garantie de 3DMec afin que cette dernière soit tenue d'indemniser la Ville de Montréal de toute condamnation pouvant être prononcée contre elle dans le cadre du recours intenté par six entrepreneurs en déneigement (Environnement Routier NRJ inc., Les Entreprises Michauville inc., Déneigement moderne inc., Transport H. Cordeau inc., Pavage d'Amour inc. et CMS Entrepreneurs généraux).

Adopté à l'unanimité.

30.018 1198376002

---

**CE19 1971**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater le Service des affaires juridiques afin de présenter une demande de statut de municipalité au ministre du Revenu du Québec, pour la nouvelle société paramunicipale « Agence de mobilité durable », conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable par le conseil municipal (dossier décisionnel 1198480007).

Adopté à l'unanimité.

30.019 1198480013

---

**CE19 1972**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - de mandater la Direction générale pour :

- mettre en œuvre, à compter de mars 2020, le service de halte-garderie dès la réception d'une seule demande pour permettre à des personnes qui n'ont pas de possibilité de gardiennage de participer à la période de questions du public. Ce service pourra être offert pour les citoyens et citoyennes, les personnes élues ou encore le personnel (R-1);
- mettre en place le remboursement des frais de garde pour les personnes avec enfants à charge qui sont dûment inscrits à la période de question et qui compléteront une demande officielle avec des pièces justificatives et ce, dès la séance du conseil ordinaire de mars 2020 (R-2);

2 - de déposer à la prochaine séance du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la présidence du conseil à la suite du rapport d'étude et des recommandations portant sur le service d'halte-garderie à l'hôtel de ville lors la période de questions du public au conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1193430010

---

**CE19 1973**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- de mandater la Direction générale afin :

- d'établir et intégrer, dans une nouvelle phase de modifications réglementaires, des dispositions visant à rendre accessible le plus grand nombre de petits bâtiments (R-1);
- d'établir et intégrer, dans une nouvelle phase de modifications réglementaires, un ensemble de mesures portant sur l'accessibilité aux commerces de proximité existants ainsi qu'aux commerces de petites dimensions (R-2);
- d'examiner la possibilité d'élaborer une grille d'analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle (ADS+) qui permettra d'assurer la réalisation de projets inclusifs répondant aux critères de sécurité urbaine et d'accessibilité universelle (R-3);
- de réviser le règlement établissant le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) afin que les commerces de proximité puissent participer à l'amélioration de l'accessibilité aux personnes vivant avec des limitations fonctionnelles, permanentes ou temporaires (R-4);
- de prendre en considération la diversité des besoins des personnes en perte d'autonomie ou vivant avec des limitations fonctionnelles dans le cadre de la révision déjà en cours du Programme d'adaptation de domicile (PAD) (R-5);
- de déterminer les exigences permettant d'atteindre les objectifs de carboneutralité du cadre bâti à intégrer dans une prochaine phase de modifications réglementaires (R-6);
- d'établir le rapport entre le coût associé à l'aménagement d'un toit végétalisé et les bénéfices environnementaux et économiques afin de déterminer les types de bâtiments, les usages, les secteurs et les superficies pour lesquels serait exigé le verdissement d'un toit (R-7 et R-8);
- de déterminer le niveau d'isolation thermique optimal pour les murs et les planchers afin d'intégrer les dispositions appropriées reliées à la performance énergétique de l'enveloppe des bâtiments dans une prochaine modification du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (R-11);
- d'intervenir auprès du Gouvernement du Canada pour restreindre l'utilisation de composante émettant des COV dans la fabrication des matériaux de construction (R-12);
- d'analyser la proposition d'exiger par voie de règlement que tout stationnement extérieur soit réalisé sur des surfaces perméables et avec l'utilisation de matériaux permettant de recueillir les eaux de pluie (R-14);
- d'établir des critères reliés aux installations électriques et au nombre et type de postes de recharge requis pour l'installation des infrastructures électriques en fonction des besoins de chaque type, usage et taille de bâtiment (R-16);
- d'analyser la proposition de prévoir le retrait, au moment du renouvellement du Plan d'urbanisme, de l'exigence d'un nombre minimal de cases de stationnement dans tout projet de construction situé à moins de 500 m d'une desserte du service de transport en commun (R-17);
- d'analyser la proposition de la Commission afin qu'une disposition relative au stationnement pour vélos soit ajoutée au document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité lors de son élaboration, et ce, en complément à la disposition du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de 2015, afin d'établir le nombre minimal de supports à vélos en fonction du nombre de logements (R-18);
- d'analyser la proposition de la commission afin de prévoir la possibilité de déroger aux exigences de l'article 18 dans certains cas (R-21);
- de modifier le projet de règlement afin d'inclure dans les documents déposés lors de la demande de permis la dimension des aires et des espaces ainsi que la surface utile des nouveaux logements (R-22);

- de modifier le projet de règlement au 8e paragraphe de l'article 34 afin que tous les OBNL et toutes les coopératives dont la mission consiste à développer du logement à but non lucratif puissent se prévaloir du report, au moment de la délivrance du permis, du paiement du montant fixé au règlement annuel sur les tarifs habituellement exigé lors du dépôt d'une demande de permis, et ce, sans égard au type de financement dont les projets bénéficient en lien avec le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102) (R-23);
  - de s'assurer qu'une formation relative à l'accessibilité universelle et au développement durable soit donnée au personnel des 19 arrondissements, responsable de l'application du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (R-24).
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1193430009

---

#### **CE19 1974**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour l'exercice financier 2020, afin de financer une étude en mobilité pour le secteur Bridge-Bonaventure, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.022 1197889001

---

#### **CE19 1975**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Charles Auger à titre de directeur général par intérim de l'Agence de mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

30.023 1198480001

---

**CE19 1976**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1184188001

---

**CE19 1977**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1190566001

---

**CE19 1978**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1198146006

---

**CE19 1979**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1198146007

---

**CE19 1980**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1198146008

---

**CE19 1981**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1196814003

---

**CE19 1982**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire des 19 arrondissements de la Ville de Montréal, conformément aux documents joints au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1198480008

---

**CE19 1983**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le « Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt » au trésorier et directeur du Service des finances ainsi qu'au trésorier adjoint et directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1191629002

*Règlement RCE 19-007*

---

**CE19 1984**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « parc du Centenaire-de-Parc-Extension » la place du Centenaire-de-Parc-Extension, constitué du lot 4 947 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située face à la rue Saint-Roch, entre les avenues Wiseman et Stuart, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1194521019

---

**CE19 1985**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « parc du Ruisseau-du-Pont-à-l'Avoine » le parc du Bon-Air, situé à l'angle de la rue Everett et de la 8<sup>e</sup> Avenue, constitué du lot 2 165 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1194521018

---

**CE19 1986**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Ermanno-La Riccia » le nouveau parc du secteur des bassins du domaine Chartier, situé au sud de la rue J.-B.-Martineau, entre le boulevard Viau et la rue de Toulon et constitué des lots numéros 2 481 875 et 2 481 880 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1194521020

---

**CE19 1987**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1194435004

---

**CE19 1988**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'entériner le paiement d'un montant de 392 000 \$ à la suite de la décision de Me Marcel Morin dans le dossier de grief 02-13-2017 déposé par l'Association des pompiers de Montréal inc.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1197839003

---

**CE19 1989**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de M. Arnold Beaudin, cadre sur mandat, pour occuper un poste de directeur général à Technoparc Montréal, pour la période du 23 avril 2019 au 28 février 2020;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1197099001

---

**CE19 1990**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau par le Service de l'eau au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- 2 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Bilan de l'usage de l'eau potable 2018 constituant une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1197404003

---

**CE19 1991**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport du greffier sur les déclarations de réception d'un avantage par les élus.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1192904005

---

**CE19 1992**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à une séance du conseil municipal le document intitulé « Avis sur l'économie circulaire à Montréal : une transition vers un futur durable », et les recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1197181006

---

**Levée de la séance à 10 h 01**

70.001

---

Les résolutions CE19 1892 à CE19 1992 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Benoît Dorais  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville